

Annonce

Appel pour la présélection des pays hôtes de la CISMA 2015.

DATE LIMITE: 30 mars 2013

La Société Africaine Anti- sida a accusé réception de 3 dossiers de candidature venant de la Tunisie, du Ghana et de la RDC pour abriter la prochaine ICASA, ICASA 2015.

Nous appelons tous les membres inscrits à la SAA de bien vouloir participer au processus de présélection en ligne en consultant leur boîte email, pour exercer leur droit en présélectionnant le pays hôte de la 18^e édition de la Conférence Internationale sur le Sida et les IST en Afrique (ICASA/CISMA 2015).

Les dossiers de candidature sont disponibles sur le portail à l'intention uniquement des membres inscrits à la SAA. Ces membres auront accès à chaque dossier de candidature et donneront une note conséquente. Les deux dossiers de candidature qui obtiendront les meilleures notes seront présélectionnés et présentés au Conseil d'Administration de la SAA pour la sélection finale du pays hôte de la CISMA 2015.

CRITERES DE PRESELECTION (chaque critère sera noté de 1 à 10)

1. Une ferme volonté politique du gouvernement à abriter la conférence.
2. Un engagement financier ferme du gouvernement pour l'organisation de la conférence. (Au moins 20% du coût total de la conférence).
3. L'existence d'infrastructures hôtelières, d'hébergement pour au moins 10 000 participants, ainsi que des lieux permettant d'abriter des conférences internationales.
4. Un réseau de transport interne très développé.
5. Un réseau de télécommunication moderne permettant un transfert du signal vers d'autres pays africains et les communautés internationales.
6. Une forte présence de leaders scientifiques, de la société civile, d'associations de PVVIH, du secteur privé, d'associations de jeunes dont les activités sont relatives au VIH/ SIDA.
7. Un accès facile par voie aérienne et terrestre.

8. Une présence reconnue d'un organe gouvernemental chargé de la coordination de la lutte contre le VIH/ SIDA dans le pays.

9. Un bon dispositif sécuritaire pour assurer la sécurité des participants.

10. Un accès facile au visa permettant la participation de tous à la conférence, sans discrimination des PVVIH, des HSH et autres groupes minoritaires.

11. Une stabilité politique.

12. Aucune loi discriminatoire sur la base du genre, du statut sérologique et de la religion.

Cette présélection est extrêmement importante pour la Société Africaine Anti-sida, responsable des conférences ICASA/ CISMA. Veuillez prendre en considération l'appel à la présélection en vous assurant que votre choix compte.

Bien cordialement,

Luc Armand Bodea

Coordonnateur

Secrétariat Permanent de la SAA
